

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne



Pôle Qualité Hygiène Sécurité Environnement

Des **spécialistes** à votre écoute



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Haute-Garonne

**Le pôle Qualité Hygiène Sécurité et Environnement
-QHSE-** regroupe des spécialistes en

- environnement, développement durable,
- sécurité au travail,
- hygiène alimentaire,
- accessibilité des commerces aux personnes handicapées,
- innovation.

Il s'adresse à tous les chefs d'entreprise artisanale
et à tous les porteurs de projet.
La plupart des services sont gratuits.

Vous avez une question ?

Vous souhaitez obtenir une aide ?

Contactez nous !

Marie-Christine GARBAY, assistante
mgarbay@cm-toulouse.fr
05 61 10 47 45

Environnement et Développement durable

Que faire de mes déchets ?

Nous vous proposons un diagnostic environnement. Notre conseiller vous indiquera les actions à mettre en place et vous aidera dans vos démarches.

La mairie me demande de pré traiter mes eaux usées, comment faire ?

Grâce à une visite, notre conseiller identifiera le matériel à mettre en place, vous donnera les coordonnées de fournisseurs et vous aidera (sous certaines conditions) à obtenir une aide.

Comment maîtriser ma consommation d'énergie ?

Dans le cadre d'une visite énergie, notre conseiller analysera vos factures, identifiera vos postes les plus consommateurs et trouvera des solutions pour optimiser vos consommations.

Je m'implique dans la gestion de l'environnement, quel label choisir ?

Nous vous aiderons dans le choix du label et vous accompagnerons dans son obtention.

« Le conseiller environnement de la Chambre de Métiers m'a aidé à obtenir la marque Imprim'vert®. Nous avons mis en place la gestion de nos déchets conformément à la réglementation et j'ai eu une aide pour l'achat d'une machine plus respectueuse de l'environnement. »

Christine Michery
[Imprimeur]

AIDES FINANCIÈRES

- **Élimination des déchets toxiques :**
L'Agence de l'Eau Adour-Garonne octroie une subvention de 50%,
- **Acquisition de procédés plus respectueux de l'environnement :**
l'AEAG peut octroyer une subvention pouvant aller jusqu'à 40% du montant de l'investissement.
- **Développement de projets éco-innovants :**
l'ADEME peut financer vos projets liés à la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables, ou la réduction de la production de déchets

PARTENAIRES

- ADEME
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Conseil Régional
- Europe
- Organisations professionnelles

CONTACT



Fabrice BOURY-ESNAULT
Fanny POTAGNIK

fbouryesnault@cm-toulouse.fr
fpotagnik@cm-toulouse.fr

05 61 10 47 93
05 61 10 71 23

Sécurité au travail

Je viens d'embaucher, je souhaite connaître la réglementation en matière de sécurité au travail.

Nous vous proposons un diagnostic santé et sécurité au travail. Notre conseiller vous informera sur vos principales obligations et vous préconisera des actions d'amélioration.

Dans mon métier, il y a beaucoup de risques d'accidents de travail. Je souhaite mettre en place une organisation pour prévenir ces risques.

Notre conseiller vous aidera à mettre en place un système de management de la sécurité.

Je dois réaliser une évaluation des risques et un document unique, comment faire ?

Nous vous aiderons à réaliser votre évaluation des risques et à formaliser votre document unique. Le document unique est obligatoire pour toute entreprise ayant des salariés.

« J'ai fait appel au pôle QHSE lorsque j'ai embauché un premier apprenti de moins de 18 ans. Le conseiller spécialisé m'a aidé à évaluer les risques de mon activité de menuiserie et à obtenir l'autorisation de l'inspecteur du travail pour mon apprenti. »

Thomas Minault
[Menuisier]

AIDES FINANCIÈRES

- **Amélioration de la sécurité :**
La CARSAT (Caisse régionale d'assurance maladie Midi-Pyrénées) propose des aides financières pour les entreprises ayant des salariés.

PARTENAIRES

- ASTI (Association de santé au travail interservices)
- CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de santé au travail)
- Organisations professionnelles
- Services de santé au travail

CONTACT



Fabrice BOURY-ESNAULT
Fanny POTAGNIK

fbouryesnault@cm-toulouse.fr
fpotagnik@cm-toulouse.fr

05 61 10 47 93
05 61 10 71 23

Hygiène alimentaire

Je veux créer ou reprendre une entreprise alimentaire, que dois je faire ?

Nous vous proposons de participer à une réunion d'information collective. Cette information vous permettra de connaître les informations réglementaires, les déclarations et les démarches à effectuer pour débiter l'activité. À l'issue de cette réunion, notre conseiller vous recevra afin d'étudier votre projet.

Quels sont les diplômes ou formations exigés pour exercer une activité alimentaire ?

En partenariat avec les administrations de contrôle, nous vous proposons la formation obligatoire aux bonnes pratiques d'hygiène. Elle sera accompagnée d'un suivi individualisé.

Comment anticiper le contrôle des services d'hygiène ?

Notre conseiller réalisera un diagnostic hygiène de votre établissement et vous proposera un programme d'amélioration.

« J'ai eu l'opportunité d'acquérir un local voisin à ma boucherie. L'appui du conseiller spécialisé de la Chambre de Métiers m'a permis de redéfinir mes espaces de travail et de les optimiser avant de faire valider le plan par les services d'hygiène. »

Guy Garcia
[Boucher]

PARTENAIRES

- Direction Départementale de Protection des Populations DDPP (hygiène et répression des fraudes)
- Service communal d'Hygiène de Santé de la Mairie de Toulouse
- Sécurité civile et Risques Majeurs
- Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD)

CONTACT



Jérémie MICHEL

jmichel@cm-toulouse.fr

05 61 10 47 58

Accessibilité ERP

(Établissements Recevant du Public)

Quelles sont les normes applicables à ma boutique concernant l'accessibilité aux personnes handicapées ?

Nous vous informons sur la réglementation applicable et nous recherchons les solutions pour la mise en conformité de votre établissement.

Je crée un magasin, à qui dois-je demander une autorisation ?

Avant de commencer les travaux, vous devez obtenir une autorisation de la Mairie. Nous vous aiderons pour la constitution de votre dossier de demande d'autorisation.

Je souhaite réaliser des travaux pour mon commerce. Je veux en profiter pour améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées.

Notre conseiller recherchera les textes applicables, vous orientera vers des actions de mise en conformité. Il vous aidera à élaborer le cahier des charges pour la réalisation de vos travaux.

« J'ai créé récemment mon salon de coiffure. Grâce au pôle QHSE de la Chambre de Métiers, j'ai pu être informée des normes d'accessibilité aux personnes handicapées et j'ai obtenu l'autorisation de réaliser les travaux d'aménagement du salon. »

Mélinda BOUCHEL
[Coiffeur]

PARTENAIRES

- Direction Départementale des Territoires (DDT),
- Collectivités locales
- Organisations professionnelles

CONTACT



Fabrice BOURY-ESNAULT
Jérémie MICHEL
Fanny POTAGNIK

fbouryesnault@cm-toulouse.fr
jmichel@cm-toulouse.fr
fpotagnik@cm-toulouse.fr

05 61 10 47 93
05 61 10 47 58
05 61 10 71 23

Innovation

Faut-il que je dépose le nom et le logo de mon entreprise ?

Notre conseiller vous indiquera si c'est opportun. Le cas échéant, il vous aidera dans vos recherches et les procédures à mettre en œuvre pour le dépôt.

Je cherche un laboratoire pour tester mon produit ou fabriquer mon prototype.

Nous vous mettrons en relation avec le prestataire adapté, laboratoire, centre technique, bureau d'études, etc.

Mon entreprise développe un procédé innovant, faut-il déposer un brevet ?

Nous vous proposons un pré-diagnostic propriété industrielle de l'INPI. Il dressera des pistes d'actions pour protéger efficacement vos créations et le patrimoine intellectuel de votre entreprise.

« L'appui du conseiller de la CMA m'a permis de vérifier la faisabilité technique de mon projet. J'ai obtenu une subvention. Elle m'a permis de financer 80 % des frais de réalisation de prototype et dépôt de brevet. »

Jany Potabay
[Fabricant de machine]

AIDES FINANCIÈRES

- **Innovation :** la Région Midi-Pyrénées et Oséo octroient une aide (Prestation Technologique de Réseau) pouvant représenter jusqu'à 80 % du coût d'une prestation extérieure (essai, prototype, premier dépôt de brevet). Cette subvention est plafonnée à 10 000€.
- **Recherche d'antériorité :** le partenariat entre la Chambre de Métiers et l'INPI vous permet de bénéficier d'une remise de 50 % sur les prestations de recherche d'antériorités réalisées sur devis par l'INPI en matière de marque, brevet, dessin et modèle.

PARTENAIRES

- ADEME
- Institut National de la Propriété Industrielle - INPI
- Midi-Pyrénées Innovation

CONTACT



Fabrice BOURY-ESNAULT
Fanny POTAGNIK

fbouryesnault@cm-toulouse.fr
fpotagnik@cm-toulouse.fr

05 61 10 47 93
05 61 10 71 23

Le pôle Qualité Hygiène Sécurité Environnement

**Une équipe de professionnels
à votre service**

Une question, contactez-nous :



Marie Christine GARBAY

mccgarbay@cm-toulouse.fr

05 61 10 47 45

Fanny POTAGNIK

fpotagnik@cm-toulouse.fr

05 61 10 71 23

Fabrice BOURY-ESNAULT

fbouryesnault@cm-toulouse.fr

05 61 10 47 93

Jérémie MICHEL

jmichel@cm-toulouse.fr

05 61 10 47 58



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Haute-Garonne

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne

18 bis boulevard Lascrosses

BP 91 030

31010 TOULOUSE Cedex 6

Tél. : 05 61 10 47 47

www.cm-toulouse.fr

